LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES ATHLETISME

LIVRET DES COMPÉTITIONS

cadets à master

HIVER 2021 / 2022

athletisme-aura.fr

Partenaires Majeurs

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Agence Nationale du Sport

AG2R La Mondiale

Carsat

Mot du Président de la CSO
Michel Claire

Depuis mars 2020 nos compétitions sont impactées par la pandémie qui règne sur notre planète.

Nous avons dû nous soumettre aux décisions prises par le gouvernement et appliquer les mesures sanitaires qui sont préconisées. Celles-ci évoluent en fonction de la crise sanitaire et aussi des interventions des services fédéraux qui proposent régulièrement des améliorations au système.

La situation générale s'améliore, les compétitions de cet été se sont déroulées « presque normalement », sans provoquer de recrudescence de la pandémie.

Aujourd'hui nous avons le plaisir de proposer un calendrier « normal » avec des règles de fonctionnement qui n'ont pas changées. Nous espérons que chacun retrouvera ses « marques » et que cette mauvaise période ne restera qu'un mauvais souvenir.

Un rappel nécessaire pour ceux qui n'ont pas encore intégrés quelques principes fixés depuis déjà 4 années pour toutes les organisations régionales :

- Les horaires sont toujours annoncés **« en provisoire »** et ne deviennent définitifs que le jeudi à 14h00 afin de coller au plus près de la réalité.
- Pour les engagements des athlètes ils doivent être faits impérativement **avant le mercredi 23h59**.
- Les jurys doivent être aussi inscrits **le plus tôt possible** et de toute façon avant le mercredi 23h59.
- **Juges en formation** : Il sera indispensable que chaque candidat signale son souhait d'être évalué auprès de la commission régionale des officiels pour les niveaux « Juge » et « Chef Juge ». Un formulaire d'inscription est disponible sur le site internet de la ligue, rubrique Jury.

Il est bien évident que ces organisations devront respecter les protocoles en vigueur à la date de la compétition.

Merci à tous pour les efforts consentis, et souhaitons que cette saison 2022 se réalise complétement et donne satisfaction à tous.

- SOMMAIRE -

Mot du Président de la CSO	1
Sommaire	2
Epreuves-combinées et marche	3
Epreuves individuelles CJES	6
Match Inter-Ligues	10
Lancers Hivernaux	11
Cross-Country	13
Minima hommes athlètes AURA	17
Minima femmes athlètes AURA	18
Minima hommes athlètes Hors Ligue	19
Minima femmes athlètes Hors Ligue	20
Quotas de Jury/Club	21
Contact CSO	22

CHAMPIONNATS PRE-REGIONAUX DE MARCHE ATHLETIQUE - CJES
LYON (HALLE STEPHANE DIAGANA)
SAMEDI 4 DECEMBRE 2021

Présentation Générale

Cette épreuve se déroule sur un seul site pour les 3 zones (Loire et Volcans, Vallée du Rhône et Alpes).

Les épreuves suivantes sont proposées dans le cadre du Championnat :

- 3000m marche MIF / MIM / CAF / JUF / ESF / SEF / MAF

- 5000m marche CAM / JUM / ESM / SEM / MAM

Des minimes seront acceptés hors-championnats.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA *(avant le mercredi 1 décembre 23h59)*

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, entre 2020 et 2022, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2022 et hors AURA» du tableau pages 19 et 20 (voir les performances par catégories.

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 29 novembre 2021

Site AURA rubrique, compétition / championnats

2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 1 Décembre 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.21.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Louis LAFLEUR - voir e-mail en fin de livret

CHAMPIONNATS PRE-REGIONAUX D'EPREUVES COMBINEES CJES
AUBIERE (STADIUM JEAN-PELLEZ)
SAMEDI 11 & DIMANCHE 12 DECEMBRE 2021

Présentation Générale

Cette épreuve se déroule sur un seul site pour les 3 zones (Loire et Volcans, Vallée du Rhône et Alpes). Les épreuves suivantes sont proposées dans le cadre du Championnat :

-Pentathlon CAF / JUF / ESF / SEF

- Heptathlon CAM / JUM / ESM / SEM

Des épreuves ouvertes (sans minima) compléteront le programme, le samedi :

- 200m TCF et TCM
- 400m TCF et TCM
- 800m TCF et TCM

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA *(avant le mercredi 8 décembre 23h59)*

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, entre 2020 et 2022, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2022 et hors AURA» du tableau pages 19 et 20 (voir les performances par catégories.
   Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 6 Décembre 2021
   Site AURA rubrique compétition / championnats

2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 8 Décembre 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.21.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Les clubs engageant des athlètes sur les épreuves ouvertes doivent fournir un jury spécifique correspondant voir p.21.
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE (EC) - voir e-mail en fin de livret

CHAMPIONNATS AUVERGNE/RHONE-ALPES D'EPREUVES COMBINEES ET DE MARCHE ATHLETIQUE - CJES

LYON (HALLE STEPHANE DIAGANA)

SAMEDI 22 & DIMANCHE 23 JANVIER 2021 (EC) / DIMANCHE 23 JANVIER (MARCHE ATHLETIQUE)

Présentation Générale

Championnat régional AURA : Pentathlon CAF / JUF / ESF / SEF - Heptathlon CAM / JUM / ESM / SEM - 3000m Marche MIF / MIM / CAF / JUF / ESF / SEF - 5000m Marche CAM / JUM / ESM / SEM.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

1. Avoir réalisé, entre le 1er novembre 2021 et le 17 janvier 2022, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2022» du tableau pages 17 et 18 (voir les performances par catégories):
   Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA *(avant le mercredi 19 janvier 23h59)*

2. Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2021 d'épreuves combinées, sur Piste.
   Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA *(avant le mercredi 19 janvier 23h59)*

3. Ou avoir réalisé, entre 2020 et 2021 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2022 et hors AURA» du tableau p. 19 et 20 (voir les performances par catégories):

   Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 17 janvier 2022 :

   Site AURA rubrique : compétition / championnats

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, entre 2020 et 2022, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2022 et hors AURA» du tableau pages 19 et 20 (voir les performances par catégories):
   Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 17 janvier 2022 :

   Site AURA rubrique compétition / championnats

2. Acquitter sur place le jour de la compétition un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 19 Janvier 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.21.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE (EC) et Jean-Louis LAFLEUR - voir e-mail en fin de livret

>> ÉPREUVES INDIVIDUELLES (CJES) - SALLE <<

CHAMPIONNATS VALLEE DU RHONE – LYON (HALLE DIAGANA)
SAMEDI 15 JANVIER 2022

Présentation Générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Vallée du Rhône à Lyon concerne les comités 01, 07-26 et 69.

- La compétition se déroule sur une seule journée (Samedi uniquement)

- Les épreuves de demi-fond ne figurent pas au programme sur cette compétition. Elles sont regroupées pour l'ensemble du territoire AURA et prévues ; dans le cadre du championnat de la zone Loire et Volcans à Aubière, le samedi 15 janvier 2022 pour le 800m et 3000m. Et dans le cadre du championnat de la zone Alpes à la Halle Diagana, le dimanche 16 janvier pour le 1500m.

- Les épreuves de marche ne figurent pas au programme de cette compétition. Elles sont regroupées pour l'ensemble du territoire AURA et prévues dans le cadre du championnat pré-régional de Marche du samedi 4 Décembre 2021.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA *(avant le mercredi 12 janvier 23h59)*

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2021-2022, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2022 et hors aura » du tableau pages 19 et 20 (voir les performances par catégories) : ***demande d'engagement en ligne*** à compléter au plus tard le lundi 10 janvier : site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.

2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 12 janvier 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.21.
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone.
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (CSO AURA) et Fabien LOIRAT (zone VDR), voir coordonnées en fin de livret.

>> ÉPREUVES INDIVIDUELLES (CJES) - SALLE <<

CHAMPIONNATS LOIRE ET VOLCANS – AUBIERE (STADIUM JEAN PELLEZ) + REGIONAUX MASTERS + PRE-REGIONAUX 800M/3000M

SAMEDI 15 JANVIER 2022

Présentation Générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Loire et Volcans à Aubière concerne les comités 03, 15, 42, 43 et 63.

- La compétition se déroule sur une seule journée (Samedi uniquement)

- Des épreuves de demi-fond sont organisées dans le cadre de cette compétition pour l'ensemble du territoire AURA. Le 800m et le 3000m figureront au programme alors que le 1500m est au programme du Championnats de Alpes, le dimanche 16 Janvier à Lyon.

- Cette organisation sert de support au championnat régional Masters

- Les épreuves de marche ne figurent pas au programme de cette compétition. Elles sont regroupées pour l'ensemble du territoire AURA et sont prévues dans le cadre du championnat pré-régional de Marche du samedi 4 Décembre 2021.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA *(avant le mercredi 12 janvier 23h59)*

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2021-2022, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2022 et hors aura » du tableau pages 19 et 20 (voir les performances par catégories) : ***demande d'engagement en ligne*** à compléter au plus tard le lundi 10 janvier : site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.

2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 12 janvier 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.21.
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone.
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (CSO AURA) et Thierry LAURON (zone L&V), voir coordonnées en fin de livret.

>> ÉPREUVES INDIVIDUELLES (CJES) - SALLE <<

CHAMPIONNATS ALPES – LYON (HALLE STEPHANE DIAGANA)
+ PRE-REGIONAUX 1500M
DIMANCHE 16 JANVIER 2022

Présentation Générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Alpes à Lyon concerne les comités 38, 73 et 74.

- La compétition se déroule sur une seule journée (Dimanche uniquement)

- Une épreuve de demi-fond est organisée dans le cadre de cette compétition. Le 1500m figure au programme pour l'ensemble du territoire AURA alors que le 800m et le 3000m sont au programme du Championnat Loire et Volcans, le samedi 15 Janvier à Aubière.

- Les épreuves de marche ne figurent pas au programme de cette compétition. Elles sont regroupées pour l'ensemble du territoire AURA et sont prévues dans le cadre du championnat pré-régional de Marche du samedi 4 Décembre 2021.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA *(avant le mercredi 12 janvier 23h59)*

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2021-2022, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2022 et hors aura » du tableau pages 19 et 20 (voir les performances par catégories) : ***demande d'engagement en ligne*** à compléter au plus tard le lundi 10 janvier : site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.

2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 12 janvier 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.21.
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone.
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (CSO AURA) et Alain BONARDI (zone Alpes), voir coordonnées en fin de livret.

CHAMPIONNATS AURA – AUBIERE (STADIUM JEAN PELLEZ)
SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 FEVRIER 2022

Présentation Générale

Championnat régional AURA : incluant toutes les épreuves du championnat de France individuel en salle de chacune des catégories CAF, JUF, ESF, SEF, CAM, JUM, ESM et SEM.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

1. Avoir réalisé, entre le 1er novembre 2021 et le 31 janvier 2022, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2022» du tableau pages 17 et 18 (voir les performances par catégories):
   Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi *2 février 23h59)*

2. Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2021 Estival.
   Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi *2 février 23h59)*

3. Ou avoir réalisé, entre 2020 et 2021 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2022 et hors AURA» du tableau p. 19 et 20 (voir les performances par catégories) :
   Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 31 Janvier 2022 :

   Site AURA rubrique compétition / championnats

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2021-2022, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2022 et hors aura » du tableau pages 19 et 20 (voir les performances par catégories) : ***demande d'engagement en ligne*** à compléter au plus tard le lundi 31 janvier : site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.

2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 2 février 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.21.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret.

>> MATCH INTER-LIGUES (CA - JU) - SALLE <<

MATCH INTER-LIGUES CADETS ET JUNIORS – LYON (HALLE STEPHANE DIAGANA)
DIMANCHE 30 JANVIER 2022

Présentation Générale

Ce match prévu avec Le Piémont, et d'autres ligues FFA, concerne les cadets et juniors de la ligue AURA.

Conditions de participation Aura

- 2 équipes AURA sont constituées sur la base des résultats en salle 2022.
- Les athlètes seront présélectionnés à l'issue des Championnats de Zones.
- Suite aux réponses données, la sélection définitive sera effectuée et communiquée via le site AURA, l'e-mail des athlètes et copie aux clubs concernés.

Informations Complémentaires

- Les horaires et règlements seront consultables sur le site AURA et seront envoyées aux ligues participantes.
- Contact ligue pour cette compétition Grégory DUVAL – voir coordonnées en fin de livret
- Jurys : Aucun quota n'est imposé par club, mais il est souhaitable, que les clubs ayant des sélectionnés participent au jury constitué par la ligue.

>> LANCERS HIVERNAUX (CJES) <<

CHAMPIONNATS PRE-REGIONAUX AURA – 2 SITES PROPOSES

- MONISTROL (STADE D'ATHLE MARCHE DU VELAY ROCHEBARON)
- BOURGOIN-JALLIEU (STADE ANTONIN BERLIAT)

SAMEDI 29 JANVIER 2022

Présentation Générale

Cette épreuve se déroule sur 2 sites pour les 3 zones (Loire et volcans, Vallée du Rhône, Alpes). Les engagements peuvent être faits indifféremment sur l'un ou l'autre des 2 sites quelle que soit sa zone d'appartenance.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima :
  Engagements en ligne sur le site AURA *(avant le mercredi 26 janvier 23h59)*

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2022, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2022 et hors aura » du tableau pages 19 et 20 (voir les performances par catégories) : ***demande d'engagement en ligne*** à compléter au plus tard le lundi 24 janvier site athlétisme-aura.fr, rubrique Pratiquer > calendrier/engagements.

2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 26 janvier 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.21.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Pierre Guillon – voir coordonnées en fin de livret

>> LANCERS HIVERNAUX (CJES) <<

CHAMPIONNAT AURA – AUBIERE (COMPLEXE SPORTIF DES CEZEAUX)
SAMEDI 19 FEVRIER 2022

Présentation Générale

Championnat régional AURA : Poids, Disque, Marteau et Javelot pour chacune des catégories CAF, JUF, ESF, SEF, MAF, CAM, JUM, ESM, SEM et MAM.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima :
  Engagements en ligne sur le site AURA *(avant le mercredi 16 février 23h59)*

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2022, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2022 et hors aura » du tableau pages 19 et 20 (voir les performances par catégories) : ***demande d'engagement en ligne*** à compléter au plus tard le lundi 14 février site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.

2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 16 février 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.21.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Pierre Guillon – voir coordonnées en fin de livret

>> CROSS-COUNTRY (CJES) <<

CHAMPIONNAT AURA RELAIS DE CROSS – FIRMINY
SAMEDI 18 DECEMBRE 2021

Présentation Générale

Ce championnat régional est organisé dans le cadre du Cross Régional Guy Dalban à Firminy.

Cette épreuve est mixte, le format est le suivant : 4 coureurs (2 hommes et 2 femmes) se relayant sur une boucle d'environ 2km. L'ordre des coureurs est imposé :

- Masculin - Féminin – Masculin – Féminin pour les années paires (donc 2022)
- Féminin – Masculin – Féminin – Masculin pour les années impaires

Une course sera au programme mais deux classements seront effectués :

- Un pour le classement U20 (cadets et juniors) avec l'obligation d'avoir au moins un cadet ou une cadette.
- Le second pour les équipes TCC. L'équipe pourra se composer d'athlètes allant de la catégorie juniors à masters.

Ce championnat est qualificatif pour les championnats de France de Cross de Relais.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

Engagement de l'équipe en ligne sur le site AURA (*Avant le mercredi 15 Décembre 2021*).

Qualification aux Championnats de France

- Les 3 meilleures équipes U20 du championnat AURA de relais cross à Firminy.
- Les 4 meilleures équipes seniors sur ce même championnat.

Quota pour les France 2021, nous attendons les quotas pour 2022

Informations Complémentaires

- Les horaires et règlements seront consultables sur le site AURA.
- Pour le championnat régional, un même club pourra engager plusieurs équipes. Seule la première équipe classée d'un même club dans chaque catégorie pourra être qualifiée.
- Pour les Championnats de France, les athlètes prenant part au relais le samedi pourront également courir le dimanche sur leurs courses respectives.
- Contact ligue pour cette compétition Michel CLAIRE, Stéphane SCLAVO et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret.

>> CROSS-COUNTRY (CJES) <<

CHAMPIONNATS DE ZONES DE CROSS – ¼ FINALES DU CHAMPIONNATS DE FRANCE
3 SITES : THIERS / SIMANDRES / SAINT-FERREOL
DIMANCHE 30 JANVIER 2022

Présentation Générale

Cross organisés sur 3 sites

- Championnat **Loire et Volcans à Thiers pour les comités** 03, 15, 42, 43 et 63

- Championnat **Vallée du Rhône à Simandres** pour les comités 01,07-26 et 69

- Championnat des **Alpes à Saint-Ferréol** pour les comités 38, 73 et 74

Classements individuels et par équipes de club (4 athlètes) dans chacune des catégories.

Cette épreuve est l'ultime étape des championnats individuels et par équipe de cross Benjamins et par équipe de club en minimes. Elle est qualificative pour le championnat Auvergne Rhône-Alpes de cross à titre individuel en MI/CA/JU/ES/SE/MA et cross court et par équipe en CA/JU /MAM cross court et cross long.

Conditions de participation Aura

1. Athlètes ayant participé aux départementaux de cross 2022

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA, à effectuer par les responsables de club, pour tous les athlètes, titulaires d'une licence compétition, ayant été classés lors des championnats départementaux de cross 2022 - date limite mercredi 26 janvier 2022 23h59.

2. Athlètes n'ayant pas participé aux départementaux de cross 2022

Engagements gratuits en ligne sur le site AURA par les responsables des clubs jusqu'à la date limite du mercredi 26 janvier 2022 23h59.

A partir du jeudi 27 janvier, toute autre demande de qualification exceptionnelle devra être accompagnée d'un chèque de 15 € à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'athlétisme.

Informations Complémentaires

- Les équipes sont constituées automatiquement en prenant en compte l'ordre d'arrivée.

- Pour les cross courts, seules les catégories espoirs, seniors et masters peuvent être engagées.

- Pas de dépôt d'équipe à l'avance.

- Pas de dérogation pour permutation de zone.

- Possibilité d'engagement hors concours (non qualificatif pour le tour suivant) pour des athlètes Cadets à Masters, hors ligue, titulaires d'une licence compétition 2022 étudiant ou travaillant dans la région. Demandes à effectuer par e-mail à la CSO AURA

- Les horaires seront consultables sur le site AURA.

- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE, Stéphane SCLAVO et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret

>> CROSS-COUNTRY (CJES) <<

CHAMPIONNAT AURA DE CROSS – ½ FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE
RIOM
DIMANCHE 20 FEVRIER 2022

Présentation Générale

Ce championnat régional est support des ½ Finales du championnat de France de cross.

-Classements individuels MIF/CAF/JUF/ESF/SEF/MAF/CCF et MIM/CAM/JUM/ESM/SEM/MAM/CCM

-Classement par équipes de club (4 athlètes) CAF/JUF/CLF/CCF et CAM/JUM/CLM/CCM/MAM.

-Classement par équipes de comité MIF (8 athlètes) MIM (8 athlètes) + mixte MIF/MIM (6+6 athlètes).

Cette épreuve est qualificative pour le championnat de France de Cross-Country

Conditions de participation Aura

Nombre d'équipes qualifiées suite aux Championnats de Zones de cross.

Pour chacune des 3 Zones :

- 5 CAF / 4 JUF / 5 CCF / 6 CLF
- 6 CAM / 5 JUM / 5 CCM / 7 CLM / 7 MAM

Le nombre d'athlètes retenus pour le classement d'une équipe est de 4, les 5e et 6e arrivants font partie de cette équipe, les suivants seront considérés comme individuels.

Nombre d'individuels qualifiés suite aux Championnats de Zones de cross.

Sont considérés comme participants à titre individuel, les athlètes qui sont :

- Soit ressortissants d'un club n'ayant pas d'équipe qualifiée ;
- Soit ressortissants d'un club ayant une équipe qualifiée mais ne faisant pas partie de la composition d'équipe issue du championnat régional (6 athlètes).

Pour chacune des 3 zones :

- Dans chaque course, (sauf course femmes Élite, Espoirs et vétérans), les **20 premiers arrivants** ne faisant pas partie des équipes seront qualifiés aux championnats régionaux AURA, 1/2 finales des Championnats de France.

- Pour la course femmes Élite, Espoirs et vétérans, **les 40 premiers arrivants** ne faisant pas partie des équipes qualifiées, seront qualifiées aux championnats régionaux AURA, 1/2 finales des Championnats de France.

Cas particuliers Espoirs (H&F), Masters M0 et Masters F :

Ces athlètes courront dans la course Élite et participeront aux classements individuels et par équipes Élite, leur catégorie et leur classement seront dûment mentionnés en face de leur nom.

En complément des places qualificatives mentionnées ci-dessus, les Espoirs (H & F) terminant dans les trois premiers quarts du classement toutes catégories confondues des arrivants des pré régionaux de cross, seront également qualifiés pour les 1/2 finales des Championnats de France. De plus, un classement individuel Espoirs (H & F), Masters M0 et Masters (F) sera extrait du classement Élite. Un classement individuel Espoirs (H & F) sera extrait du classement cross court.

Engagements & Informations Complémentaires

- Tous les participants doivent être à jour de leur licence au plus tard la veille de la compétition.
- Seules les licences « compétitions » sont autorisées.
- Seuls les Masters masculins peuvent concourir avec les Seniors / Espoirs masculins (cross court)
- Les équipes 2 entrant dans les quotas des équipes qualifiées seront invitées à participer à la demi-finale du championnat de France de cross. Cette équipe est alors qualifiée en équipe supplémentaire.
- Les compositions d'équipes ne sont pas déposées à l'avance. Elles sont constituées automatiquement à l'issue de la course avec les 4 premiers arrivants du club (en respectant la règle de 1 muté et étranger). Les 5ème et 6ème arrivants font partie de l'équipe mais ne comptent pas dans les points.
- En cas d'absence d'un équipier lors des championnats de zones, il faut remplir une demande de qualification exceptionnelle :
  - gratuite pour le remplacement d'un ou plusieurs athlètes qualifiés par équipe.
  - gratuite pour l'ajout d'un athlète dans une équipe ayant 4 ou 5 QE
  - gratuite pour l'ajout de 2 athlètes dans une équipe ayant 4 QE
  - payante (15€) pour l'ajout d'un athlète alors que l'équipe compte déjà 6 QE
- Les athlètes qualifiés sont engagés par défaut, les clubs doivent désengager en ligne ceux qui ne participent pas au plus tard le mercredi 16 février 2022 23h59.
- Possibilité d'engagement hors concours (non qualificatif pour le tour suivant) pour des athlètes Cadets à Masters, hors ligue, titulaires d'une licence compétition 2022, étudiant ou travaillant dans la région. Demandes à effectuer par e-mail à la CSO AURA
- Les horaires seront consultables sur le site AURA.
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE, Stéphane SCLAVO et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret

Challenge Robert Bobin

- Ce Challenge interdépartemental est réservé aux minimes.
- Chaque Comité pourra engager une sélection de 8 à 20 minimes filles et 8 à 20 minimes garçons.
- Cette rencontre se déroulera dans le cadre du championnat régional de cross, ½ finales du championnat de France et se déroulera durant les courses minimes pour lesquelles des athlètes ont été qualifiés à titre individuel. Ces athlètes pourront bien évidemment être intégrés à l'équipe de leur comité.
- 3 Challenges seront délivrés : Classement féminin, classement masculin, classement mixte.
- Classement par sexe : Les 8 premiers marquent les points, une équipe 2 sera classée si au moins 16 athlètes terminent l'épreuve.
- Classement mixte : les 6 premiers garçons + les 6 premières filles marquent les points (classement mixte).
- Les 3 premières équipes Minimes Filles, Minimes garçons et mixtes seront récompensées.
- En individuels, les 3 premières Minimes Filles et les 3 premiers Minimes garçons seront récompensés.
- Obligation de porter un maillot aux couleurs de son comité (sauf pour les qualifiés individuels ne faisant pas partie d'une équipe de comité.

Qualification aux Championnats de France pour les athlètes AURA

Equipes AURA : Quota 2021 en attente des quotas 2022

~~Hommes : 2 MAM, 6 CLM, 5 CCM, 5 JUM, 5 CAM,~~

~~Femmes : 5 CLF, 4 CCF, 6 JUF et 6 CAF~~

Individuels AURA : Quota 2021 en attente des quotas 2022

~~Hommes : 25 MAM, 31 TC + 11 ESM hors TC au CLM, 32 CCM, 39 JUM et 31 CAM~~

~~Femmes : 32 TC + 13 ESF et 9 MAF hors TC au CLF, 24 CCF, 31 JUF et 35 CAF~~

Minima athlètes hommes Auvergne Rhône-Alpes

Saison en cours	MINIMA 2022 – ATHLETES HOMMES (HIVER)			
	CAM AURA	JUM AURA	ESM AURA	SEM AURA
60m	7.94	7.84	7.74	7.74
200m	24.84	24.54	24.14	24.14
400m	Pas au programme	56.44	55.44	55.44
800m	Pas au programme	2.11.00	2.08.00	2.07.00
1500m	Pas au programme	Pas au programme	4.29.00	4.24.00
3000m	Pas au programme	Pas au programme	9.15.00	9.15.00
60m haies	9.84	9.94	9.94	9.84
Hauteur	1.72	1.75	1.78	1.81
Perche	3.30	3.60	4.10	4.20
Longueur	5.80	5.90	6.00	6.10
Triple-saut	11.70	12.20	12.30	12.60
Poids	10.80	10.80	10.80	11.00
Marche	30.00	27.30	27.00	26.30
Heptathlon	3500pts	3500pts	3500pts	3650pts

Minima athlètes femmes Auvergne Rhône-Alpes

Saison en cours	MINIMA 2022 – ATHLETES FEMMES (HIVER)			
	CAF AURA	JUF AURA	ESF AURA	SEF AURA
60m	8.84	8.74	8.64	8.64
200m	29.24	28.74	28.24	28.24
400m	Pas au programme	66.64	65.34	65.34
800m	Pas au programme	2.40.00	2.37.00	2.37.00
1500m	Pas au programme	Pas au programme	5.20.00	5.20.00
3000m	Pas au programme	Pas au programme	11.20.00	1.20.00
60m haies	10.64	10.84	10.64	10.64
Hauteur	1.42	1.45	1.48	1.48
Perche	2.50	2.60	2.60	2.60
Longueur	4.70	4.80	4.90	4.90
Triple-saut	9.80	10.00	10.20	10.20
Poids	9.00	8.80	9.00	9.00
Marche	19.00	18.30	18.00	18.00
Pentathlon	2100pts	2100pts	2200pts	2200pts

Minima athlètes hommes HORS LIGUE

Saison en cours	MINIMA 2022 – ATHLETES HOMMES (HIVER)			
	CAM AURA	JUM AURA	ESM AURA	SEM AURA
60m	7.64	7.54	7.44	7.44
200m	23.94	23.54	23.24	23.24
400m	Pas au programme	53.94	52.94	52.94
800m	Pas au programme	2.04.14	2.02.14	2.02.14
1500m	Pas au programme	Pas au programme	4.14.00	4.14.00
3000m	Pas au programme	Pas au programme	9.15.00	9.15.00
60m haies	9.24	9.24	9.24	9.24
Hauteur	1.80	1.83	1.87	1.87
Perche	3.90	4.10	4.60	4.60
Longueur	6.20	6.30	6.40	6.40
Triple-saut	12.80	13.10	13.40	13.40
Poids	12.20	12.00	12.00	12.00
Marche	27.30	26.00	25.30	25.30
Heptathlon	3850pts	3900pts	3950pts	3950pts

Minima athlètes femmes HORS LIGUE

Saison en cours	MINIMA 2022 – ATHLETES FEMMES (HIVER)			
	CAF AURA	JUF AURA	ESF AURA	SEF AURA
60m	8.54	8.34	8.24	8.24
200m	28.04	27.54	27.04	27.04
400m	Pas au programme	63.54	62.24	62.24
800m	Pas au programme	2.29.14	2.27.14	2.27.14
1500m	Pas au programme	Pas au programme	5.05.00	5.05.00
3000m	Pas au programme	Pas au programme	11.20.00	11.20.00
60m haies	10.14	10.14	9.84	9.84
Hauteur	1.49	1.52	1.56	1.56
Perche	2.80	2.90	3.00	3.00
Longueur	5.00	5.10	5.20	5.20
Triple-saut	10.40	10.60	10.80	10.80
Poids	10.30	9.40	9.80	9.80
Marche	18.00	17.30	17.00	17.00
Pentathlon	2400pts	2400pts	2500pts	2500pts

Quotas de Jury/Club

Chaque club doit engager son jury en fonction du nombre d'athlètes inscrits.

L'inscription des jurys est **obligatoire** sur le site athletisme-aura.fr avant 23h59, le mercredi précédent la compétition. Les juges s'inscrivant sur place, ne seront pas assurés de bénéficier de la restauration.

Qualification des jurys

Pour nos compétitions régionales, il est demandé aux clubs de contribuer au déroulement et à la régularité de celles-ci en présentant un nombre minimum de juges selon un quota défini en fonction du nombre de leurs participants.

Ces juges doivent être licenciés et avoir une qualification.
Par dérogation, on admet dans le quota des juges comptant pour leur club : un juge en cours de formation si celui-ci n'est pas le seul juge de son club.

Les juges en formation désirant faire valider la pratique terrain doivent le signaler et s'inscrire à l'avance auprès de la commission des officiels. joussemichael@orange.fr
L'officiel logica devra veiller a ce que l'ensemble du jury soit bien répertorié et notamment précisé : juge en formation ou jeune juge dans le sous-domaine qualification de logica

Compétitions d'épreuves-combinées

1 à 2 athlètes >>	1 officiel
de 3 à 5 athlètes >>	2 officiels
de 6 à 9 athlètes >>	3 officiels
de 10 à 14 athlètes >>	4 officiels
15 athlètes et plus >>	5 officiels

Compétitions de marche athlétique

de 2 à 3 athlètes >>	1 officiel
de 4 à 6 athlètes >>	2 officiels
7 athlètes et plus >>	3 officiels

Epreuves ouvertes durant les compétitions d'épreuves combinées et marche athlétique

de 3 à 7 athlètes >>	1 officiel
8 athlètes et plus >>	2 officiels

Compétitions d'épreuves individuelles

de 3 à 7 athlètes >>	1 officiel
de 8 à 16 athlètes >>	2 officiels
de 17 à 27 athlètes >>	3 officiels
de 28 à 50 athlètes >>	4 officiels
51 athlètes et plus >>	5 officiels

Compétitions de Lancers hivernaux

de 1 à 3 athlètes >>	1 officiel
de 4 à 10 athlètes >>	2 officiels
11 athlètes et plus >>	3 officiels

>> CONTACTS CSO <<

Nom	Prénom	Fonction	Tel	Email
CLAIRE	Michel	Président CSO	06 20 97 09 80	michelclaireyz@gmail.com
LOIRAT	Fabien	Assistant Compétition	06 31 19 69 19	fabien.loirat@athlelara.com
BONARDI	Alain	CTS	06 76 06 66 93	alain-bonardi@wanadoo.fr
LAURON	Thierry	CT Compétition	06 62 54 15 27	thierry.lauron@athlelara.com
MARIE	Jean-Claude	Resp. Epreuves Combinées	06 21 06 39 40	mariehardy2@wanadoo.fr
GUILLON	Pierre	Resp. Lancers Hivernaux	06 81 60 95 30	guillonpierre@wanadoo.fr
LAFLEUR	Jean-Louis	Resp. Marche Athlétique	06 71 84 50 86	famille.lafleur@orange.fr
DUVAL	Grégory	Resp. Match Inter-ligues	06 70 19 65 33	gregory.duval@athlelara.com
SCLAVO	Stéphane	Président CRR	07 83 25 33 72	stephajaccio@live.fr

>> INFORMATIONS CSO <<

En cas de problème lié à une organisation (ex : conditions météorologiques perturbant les déplacements ou l'organisation de l'épreuve), la CSO AURA indiquera sur **le site AURA** les adaptations proposées pour les qualifications et engagements aux épreuves qui en découlent.

Pour la bonne gestion et le bon déroulement des compétitions il est demandé aux dirigeants de clubs, officiels, entraineurs et athlètes :

- de respecter les délais d'inscription,

- d'engager les athlètes uniquement sur les épreuves auxquelles ils participeront,

- de respecter les quotas de jury,

- d'officier sur la totalité de la journée concernée

-de se chausser sur les installations couvertes d'une paire de baskets propres (chaussures de ville et chaussures à talons interdites)

- de laisser les installations sportives et annexes propres, retirer les marques au sol, les déchets dans les tribunes ou sur la piste, d'utiliser les poubelles de tri-sélectifs …

Les coaches doivent gérer les athlètes depuis les tribunes, la coursive ou les zones prévues à cet effet. Dans ce dernier cas, nécessité de quitter les zones qui leurs sont réservées une fois les épreuves terminées.

Le jury, à la fin de chaque concours, doit s'assurer de la propreté de l'aire de concours et ramener au local tout le matériel utilisé, y compris les starting-blocks, les planches d'appel, barres, toises....